ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

familles monoparentales

Question écrite n° 42738

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, le niveau de la précarité chez les familles monoparentales. En effet, une étude de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a souligné le niveau beaucoup plus élevé de la pauvreté chez les familles monoparentales. Ainsi, en 2010, près d'un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale y sont confrontées, ce qui dénote un taux de pauvreté 2,5 fois supérieur à la moyenne. De son côté, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) estime que parmi les enfants en situation de précarité, 52 % vivent dans ces familles monoparentales. Une famille sur cinq est composée d'enfant(s) et avec un seul parent. Cette situation concerne surtout les femmes, qui ont la charge principale de l'enfant dans 90 % des cas. Les conséquences éducatives, sanitaires et psychologiques peuvent être particulièrement négatives pour le parent et bien sûr aussi pour l'avenir des enfants vivant ces situations. À partir de ce constat, des dispositions devraient être prises pour aider les familles monoparentales en difficulté, qui ne dispose pas de ressources suffisantes et régulières et qui sont de ce fait atteintes par une situation de grande précarité. Il lui demande comment et sous quel délai des dispositions de soutien aux familles monoparentales pourraient être prises.

Données clés

Auteur : M. André Chassaigne
Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42738
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : Droits des femmes
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 novembre 2013, page 11940
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)